

À Paris, le 6 juillet 2023,

Parcours spécifique : vers une marginalisation de la formation

Ce mercredi 5 juillet est paru au Journal Officiel, la publication d'un arrêté appliquant la création du parcours spécifique dès la rentrée 2023. Dans un contexte actuel où le système de santé est sous tension, le gouvernement souhaite appliquer une nouvelle politique de formation pour les ESI : former plus coûte que coûte. Cette politique apparaît comme solution à une formation marquée par les abandons. Former plus, mais à quel prix ?

La FNESI dénonce la mise en place d'une formation à deux vitesses : Une politique de formation au rabais n'est pas la solution !

Le parcours spécifique définit une formation de trois mois, qui permet aux Aide-Soignant·e·s Diplômé·e·s (ASD) d'intégrer la 2^{ème} année de formation socle infirmière. Les étudiant·e·s, par un système de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE), perçoivent une formation accélérée venant remplacer la première année de formation. À l'aube d'une réingénierie totale de la formation infirmière, produire un référentiel pour le changer et l'actualiser dans 6 mois semble désuet.

Une diversification des modes d'entrée en formation n'est pas la réponse au manque de soignant·e·s : la première année de formation n'est pas une année optionnelle !

À la fin de la L1 en soins infirmiers, nous avons la possibilité d'obtenir l'équivalence du diplôme d'Aide-Soignant·e (AS), la réciproque n'est pas exacte. De plus, de nombreuses problématiques de formation existent actuellement comme la question de l'encadrement et l'accompagnement pendant la formation et les stages. À l'heure actuelle, nous manquons d'effectifs de terrain pour permettre un encadrement optimal des étudiant·e·s. Ouvrir ce nouveau mode d'entrée en formation, accentuerait cette problématique puisqu'il·elle·s nécessitent un encadrement renforcé de par leur parcours de formation. Il existe d'autres solutions pour simplifier les entrées en formation notamment avec la suppression du concours d'entrée et un accompagnement spécifique de ces étudiant·e·s en formation et en stage.

La FNESI demande le retrait du parcours spécifique et la mise en place d'un réel mode d'entrée en formation simplifiée pour les promotions professionnelles.

Les ESI en promotion professionnelle interrogé·e·s sont unanimes, la première année est indispensable. La profession infirmière ne se résume pas à l'exécution d'actes techniques, mais elle requiert un véritable raisonnement clinique. C'est lors de la première année que les bases de celui-ci sont acquises.

MANON MOREL
PRÉSIDENTE
PRESIDENCE@FNESI.ORG
06.40.81.65.09



KÉVIN BRIGE
EMMA PELTAIS
PRESSE@FNESI.ORG
06.59.35.54.33